

Collectif de soutien aux familles rroms de Roumanie

34 rue Claude Bénard, 95610 Éragny-sur-Oise

rroms2013@gmail.com

La Lettre du collectif N°66

Compte-rendu de la rencontre en Préfecture, à Cergy, le 9 janvier 2013

1 – La préparation

Dans les locaux de la LDH, à Cergy, entre 14h.30 et 16h.30, les présents¹ ont répondu à trois questions :

Faut-il aller à la réunion organisée par la Préfecture du Val d'Oise ?

La réponse a été oui, dans les conditions suivantes :

- Demander à nos interlocuteurs, préalablement, quel est l'objet de la rencontre.
- Ne pas se laisser dissocier en deux groupes de 5, comme recommandé par le Secrétaire Général de Préfecture, M. Prieto.
- Faire préciser si la DIHAL et la Mission ministérielle sont, ou non, concernées ensemble aujourd'hui.

Qui doit s'y rendre, alors :

- Ceux d'entre les présents qui sont volontaires (et Lucile Gacon, de l'ASAV, qui arrivera à 17 heures seulement). Se retirent : Olivier Béthoux, Janine Béchet, André Faye, Marie-Lucile Faye, et Marie-Christine Pasquet-Grelet. Nous serons donc 12 à nous rendre à la réunion.
- Plusieurs personnes indisponibles à cette heure, ou empêchées par leur responsabilité professionnelle, sont absentes mais solidaires de notre participation à cette rencontre (Isabelle Mary, du CASNAV, ou plusieurs intervenants du Secours catholique, notamment).

Quel est notre mandat ?

Les points sur lesquels il conviendra d'insister sont les suivants :

- Expression de notre indignation par rapport aux pratiques actuelles d'évacuation.
- Pas d'évacuation sans relogement, donc.
- Respect par la France des droits qu'elle accorde et des textes qu'elle édicte.
- Caractère structurant de la domiciliation.
- Impossibilité de s'insérer sans titre de séjour.
- Harcèlement des personnes et non respect de ses propres règlements par la police.
- Situation exemplaire du campement de Deuil la Barre, vieux de trois ans.
- Caractère intangible de la scolarisation.
- Difficultés administratives insurmontables pour obtenir le droit de travailler.
- La trêve hivernale : un minimum pour moins mal vivre dans le froid et la boue.
- Moratoire sur les expulsions, par conséquent.

Une intervention liminaire sera lue et remise, synthétisant l'orientation commune des participants (voir le texte joint).

¹ Olivier Bethoux (ASET), Janine Béchet (Collectif Rroms, ATD), Jean-Luc Blondé (Collectifs Rroms et Gens du Voyage 95, ATD), Frank Capmarty (Collectif Deuil, LDH 95), Jean-Pierre Dacheux (Collectif Rroms, AEDH), Monique De Martinho (Collectif Deuil, Romeurope), Sophie Dutoya (Collectif Rroms, ASET 95), André Faye (Terre solidaire), Marie-Lucile Faye (Collectifs Rroms et Gens du Voyage 95), Annick Faye (Collectif Rroms, Secours catholique), Gérard Lipmann (Collectif Deuil et DEI), Livia Otal (Médecins du Monde) Joseph Rustico (ASAV), Marie Christine Pasquet-Grelet (Collectifs Rroms et Gens du Voyage 95), Julien Sallé (Médecins du Monde), Jean-Pierre Seguin (Collectif Rroms, Secours catholique).

2 - L'audition.

Sans notes prises, voici, de mémoire, des traces de l'entretien, à compléter le cas échéant.

Nous sommes présents en Préfecture à 17 heures.

Nous sommes reçus par M. Prieto, Secrétaire général.

Nous avons plus d'un quart d'heure à attendre.

Nos noms sont relevés.

M.Prieto ne participera pas et n'assistera pas à la réunion.

Il n'est pas hostile à une rencontre ultérieure avec la DIHAL, en Val d'Oise

Il est admis que nous ne nous présenterons pas par groupes de cinq mais ensemble.

Nous sommes bien douze à entrer en séance.

Nos interlocuteurs sont quatre inspecteurs chargés de mission : une femme et trois hommes.

Il s'agit d'inspecteurs des Ministères de l'Intérieur, de l'Education et des affaires sociales.

L'inspecteur du logement, absent est excusé.

L'accueil est aimable. La mission commence son tour de France par le Val d'Oise nous dit-on.

Cette mission donnée par le premier Ministre ne doit pas être confondue avec la DIHAL.

Nous demandons quel est le but de cette rencontre.

Il s'agit d'entendre des propositions venues des organisations en contact avec les Roms.

Nous faisons part de notre texte d'orientation et le remettons ainsi que le rapport de l'AEDH.

Monique De Martinho remet le recensement des expulsions 2012, édité le 3 janvier 2013, et rappelle le rapport de Romeurope que nos interlocuteurs disent connaître.

L'écoute est très attentive et des notes sont prises.

Tous les présents auront eu l'occasion de s'exprimer.

Il est affirmé que les mesures transitoires prendront effectivement fin au terme de l'année 2013.

Nous insistons sur la responsabilité des maires, l'importance de leur coopération et la nécessité que l'effort indispensable soit mieux partagé entre les communes.

Nous nous efforçons de démontrer que les sujets de réflexion qu'on cherche à nous faire aborder l'un après l'autre sont tous liés.

Nous fournissons les exemples du caractère interdépendant de questions telles que la domiciliation, l'accès à un compte bancaire, l'obtention d'une autorisation de travail, l'inscription scolaire, etc...

Nous rappelons que les conditions pratiques de suivi de la scolarité (cantine, transport scolaire...) sont évoquées dans la récente circulaire ministérielle signée de Mme Po-Langevin.

Nous affirmons que l'écart entre les textes et leur mise en œuvre sur les terrains est béant.

Nous soulignons qu'aucun diagnostic ne doit être, selon nous, effectué pour faciliter les évacuations.

Il nous est signifié que la mission repassera dans le département.

Il nous est dit qu'elle voudra passer sur quelques terrains.

Nous rappelons l'apport et l'efficacité du CASNAV souvent gâchés par des évacuations inattendues. Chacun souligne que l'instabilité, qui ruine les efforts engagés, est ce qui est le plus craint.

Nous estimons que si les Roms ont droit à vivre ensemble il faut favoriser cette stabilisation (incluant des dispositions pragmatiques telle la mise à disposition de bennes ou l'accès à l'eau).

Nous y insistons : quand la situation est stable, comme sur certains campements (exemple de Deuil), la scolarisation ça marche, l'accès aux soins devient possible.

C'est pourquoi le bidonville, qui n'est souhaité par personne, et certainement pas par ses habitants, reste, actuellement, hélas, comme une transition quasi obligatoire.

Nos interlocuteurs nous font sentir qu'ils sont chargés d'une mission mais ne décident pas.

La rencontre dure plus longtemps que prévu.

Les inspecteurs nous disent qu'un approfondissement des questions évoquées reste possible.

Il s'est agi d'un échange à bâtons rompus, libre, riche et peu organisé.

Nos convergences et notre cohérence n'ont pu qu'être ressenties par les membres de la mission.

Tous les points sur lesquels nous voulions insister ont finalement été abordés.

3 – La communication lue, puis remise

Dans le Val d'Oise, hormis nos compatriotes Roms, Tsiganes, ou autres Voyageurs français, que nous continuons à appeler « gens du voyage » (même s'ils voyagent peu, plus ou pas), les Roms étrangers, des familles roumaines en très grande majorité, nos concitoyens européens donc, vivent, le plus souvent, dans des situations de forte précarité que les évacuations-expulsions aggravent.

Que ce soit dans l'Agglomération de Cergy-Pontoise (et principalement à Saint-Ouen-l'Aumône), à Deuil-la-Barre, à Méry-sur-Oise, à Bezons, ou en bien d'autres lieux (Sarcelles, Montmagny, Argenteuil, Bessancourt, etc....) d'où ils sont partis de force mais peuvent revenir s'ils n'ont nul autre lieu où aller, partout la même question se pose : quelle petite part de « la misère du monde », ville par ville, sommes-nous en capacité d'accueillir dans notre pays ?

Car, si l'on oublie -à tort- le petit nombre des Roms serbes, kosovars ou albanais, Européens non membres (ou non encore membres) de l'Union européenne, les 15 000 ou 20 000 Roms, dit-on, (mais qui les a comptés ?), vivant en France, en habitat très précaire, fixe ou à peine mobile, ne sont pas des nomades, ont un passé de sédentaires en Roumanie et en Bulgarie, et se retrouvent en bidonvilles, en situation d'irrégularité permanente, puisqu'ils s'installent là où une friche, un délaissé laissent croire qu'un sol est vacant.

Dans notre département, depuis de nombreuses années, nous avons vu se déplacer, sans résistances, suite à des décisions de justice, des familles dont un bon nombre sont restées dans les mêmes zones géographiques, parfois depuis les années 1990, voire 1980. Des habitudes ont été prises et envisager des retours au pays non contraints est illusoire. Au reste, en dépit d'expulsions ou, prétendument, de « retours volontaires », qui se chiffrent en milliers, les Roms étrangers en France conservent à peu près les mêmes effectifs. Nous avons vu revenir ceux qui avaient été reconduits en Roumanie ou incités, moyennant subsides, à repartir et, quand ce n'était pas eux, c'était leurs parents proches, du même village, ou des mêmes quartiers urbains, qui prenaient leur tour et, pour eux, leur chance.

Il est dans le Val d'Oise, des familles roumaines qui se sont logées et dont on n'entend plus parler. Peu nombreuses, elles témoignent, pourtant, de la possibilité de vivre modestement, discrètement, mais sans difficultés majeures. Les enfants sont alors scolarisés, les loyers payés, les soins reçus, bref l'insertion devient possible sans qu'il soit nécessaire de passer par une intégration totale.

S'agissant des familles sans cesse déplacées² (nous en connaissons qui ont été évacuées et se sont réinstallées de dix à vingt fois autour de Cergy-Pontoise), nous constatons une quadrature du cercle : que peuvent décider des juges sinon que les personnes installées où que ce soit, sans droit ni titre, doivent quitter les lieux qu'ils occupent ? Et cependant, que peuvent faire les familles cherchant abri et lieu où vivre, sinon stationner, soit sur un site inutilisé, soit en pleine rue (comme on le voit, aujourd'hui, à Paris, place de la Bastille). La police et la justice sont amenées à faire un travail vain, qui reste sans suite, tandis que les familles refont la même erreur et vont là où elles espèrent passer, au moins, croient-elles, quelques mois, voire quelques semaines « tranquilles ».

À cet égard, la non possibilité de bénéficier de la « trêve hivernale » comme le souhaite et le demande le Défenseur des Droits³ a quelque chose de choquant, voire d'inhumain, quand on sait quelles sont les conditions de vie des enfants et des malades, sur les terrains. Ceci n'est pas digne de la France. Il n'y a, évidemment pas que dans notre pays que pareille dureté se rencontre (et parfois

2 - Chassés de toutes parts, *Les expulsions forcées de Roms en Ile-de-France*, Amnesty International, novembre 2012. <http://www.amnesty.fr/AI-en-action/Discriminations/Discriminations/Actualites/France-Amnesty-consacre-un-rapport-aux-Roms-chasses-de-toutes-parts-6961>

3 - Lettre du Défenseur des Droits au Premier Ministre, <http://www.depechestsiganes.fr/?p=4890>

pire comme le décrit, dans son récent rapport⁴, l'AEDH -Association européenne pour la défense des Droits de l'Homme-), toutefois, si toutes les familles en situation d'avoir à être évacuées doivent être accompagnées, c'est-à-dire soutenues, aidées, (sinon les mots n'ont aucun sens), alors, si la trêve n'est pas la réponse à donner, elle est quand même le minimum à tolérer.

Il a bien fallu constater, à notre grand regret, en faisant le bilan de l'année 2012, que les évacuations ou/et les expulsions non seulement n'ont pas cessé d'un gouvernement à l'autre, mais ont augmenté⁵. La circulaire interministérielle du 26 août 2012, même si nous regrettons qu'elle n'envisage que les conséquences des évacuations, nous avait donné à espérer qu'on ne s'en tiendrait plus là. Nous n'avons observé, dans le Val d'Oise, aucun changement qui rompe avec les pratiques anciennes. Dans le meilleur des cas, ou bien on ferme les yeux sur la dure réalité des campements ou bien on retarde, un peu, l'exécution de décisions de justice, évidemment toutes identiques compte tenu de la violation inacceptable du droit de propriété.

Presque tous les élus locaux, (est-ce à cause de l'approche des élections municipales de 2014 ?) n'envisagent, en aucune façon, de prendre leur part de la charge d'un accueil difficile à mettre en œuvre et auquel nombre de riverains s'opposent.

Que faire alors ? Est-ce l'impasse obligée ? Nous ne pouvons le croire puisque la présence de ressortissants étrangers communautaires sur notre sol est un droit. Faudra-t-il admettre que parmi ces Européens de l'Union, les riches seuls aient droit de séjour ? Si, comme nous l'avons entendu dire, les Roms et notamment étrangers, n'ont pas « vocation à vivre en France », compte tenu de leur mode de vie, ne sommes nous pas, alors, en présence d'une manifestation caractérisée de romaphobie, de tsiganophobie, bref de racisme ?

Nous sommes assurément sans grands moyens, mais notre expérience nous a prouvé que l'accompagnement n'est pas un vain mot et notre proximité avec les Roms nous a fourni l'occasion de constater que le suivi administratif, la scolarisation, le soutien des malades, le suivi sanitaire des mères et de leurs enfants, l'aide juridique, etc..., sont, plus que des soutiens de bénévoles, ce sont des actions concrètes d'insertion. Si l'action de l'État s'oppose à cette intervention citoyenne, nous devenons impuissants. Si, au contraire, nous sommes compris, encouragés et, à notre tour, soutenus, alors beaucoup est possible et, année après année, nous deviendrons inutiles car les Roms ont la capacité et la volonté de se prendre eux-mêmes en charge.

Mais en sommes-nous convaincus? Et la première de toutes les responsabilités n'est-elle pas de faire connaître à nos compatriotes une population méconnue qui, depuis déjà sept siècles, a vécu et, quoi qu'on fasse, continuera de vivre au milieu de nous ?

*Avec le soutien et la participation d'ASET 95, d'A.T.D Quart Monde,
de la Ligue des Droits de l'Homme et du Secours Catholique.*

4 - Association européenne pour la défense des Droits de l'Homme, *Les Roms en Europe au 21e siècle : violences, exclusion, précarité*, rapport d'octobre 2012, <http://www.romeurope.org/spip.php?rubrique118>

5 - Philippe Goossens, *Recensement des évacuations forcées de lieux de vie occupés par des Roms étrangers en France*, 3 janvier 2013, publié par Résistances et Romanitude, <http://www.romanitude.fr/spip.php?article213>